

Le 27 mars 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention de partenariat avec l'EHPAD les Terrasses pour des animations culturelles

Monsieur le Maire expose qu'afin de promouvoir une ville solidaire et attractive, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend amplifier sa politique d'accès à la culture et d'ouverture de ses équipements culturels à tous les publics.

Il explique qu'au titre de sa politique de développement de la lecture publique, Andrézieux-Bouthéon met en place des services et des actions en direction de tous les publics et notamment ceux qui sont éloignés voire empêchés d'accéder à la lecture en raison de leur grand âge et de leurs difficultés à se déplacer.

Il ajoute que l'Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Terrasses » d'Andrézieux-Bouthéon, quant à lui et dans le cadre de son projet d'établissement, souhaite développer des animations autour du livre et ainsi favoriser l'accès à la lecture à ses résidents.

Monsieur le Maire annonce que la Commune d'Andrézieux-Bouthéon et l'EHPAD « Les Terrasses » d'Andrézieux-Bouthéon proposent donc de conclure un partenariat.

Il précise que la Médiathèque Le Kiosque s'engage à accueillir dans ses locaux les résidents de l'EHPAD « Les Terrasses » pouvant se déplacer, accompagnés d'un ou plusieurs animateurs. Pour les résidents de l'EHPAD « Les Terrasses » ne pouvant se déplacer, les activités se dérouleront dans la salle d'animation de l'EHPAD avec la présence d'un ou de plusieurs animateurs de l'EHPAD. Un agent de la médiathèque se déplacera à l'EHPAD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230328-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Il ajoute que la Médiathèque Le Kiosque établira, en liaison avec la responsable des animations de l'EHPAD « Les Terrasses » un programme d'animation. Ces animations pourront prendre différentes formes comme : lecture à voix haute, animations thématiques, chansons, contes... Les séances seront d'une durée de 1h ou de 1h30 en fonction des besoins.

Il indique que ce partenariat est formalisé dans une convention conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023 et reconduite tacitement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'EHPAD « Les Terrasses » pour des animations culturelles, à compter du 1^{er} avril 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 mars 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

